



Avis de prélèvement indu et sans accord

Par **gwenrosen**, le **17/07/2015** à **12:16**

J'ai reçu au courrier du 4 juillet un avis de prélèvement sepa de 153,06euros provenant de la société GFP sise à Chartres dont je n'ai jamais entendu parler; je n'ai jamais rien signé et j'ai fait tout de suite opposition à ma banque, crédit agricole centre france. J'ai envoyé aussi une lettre recommandée avec accusé de réception à GFP demandant l'arrêt immédiat de ces prélèvements; !mais comment cette société a-t-elle pu avoir mes coordonnées bancaires (je suis très prudente),avec mon numéro Iban?

Ce matin j'ai de nouveau reçu une lettre de GFP avec un numéro d'adhérent(?)me mettant en demeure de régulariser le prélèvement mensuel que la banque a refusé.Cela devient du harcèlement en plus d'être totalement malhonnête.Est-ce du piratage? je suis extrêmement choquée et inquiète de ces méthodes. Que faire pour que cette société cesse de nuire?Merci pour vos conseils.

Par **jeremvar**, le **17/07/2015** à **19:53**

Bonjour,

D'un point de vue purement bancaire, votre banque agit en qualité de dépositaire; et donc, elle exécute vos demandes dans la limite des conditions générales et particulières convenues. Le "créancier" GFP a semble t il été mis en indésirable avec rejet des prélèvements présents et futurs à votre demande.

Votre Banque a donc fait le nécessaire.

Concernant GFP, cela semble être un gestionnaire de dossiers de frais médicaux et de prévoyance pour le compte de compagnies d'assurance et d'institutionnels. Etes vous passé par un courtier en assurance dernièrement ? Par l'intermédiaire du Crédit Agricole ? Avez vous souscrit un contrat d'assurance collectif ?

Là il convient de demander des précisions sur le contrat concerné, demander une copie si cela est possible, demander l'autorisation de prélèvement signée au préalable par vos soins; le tout, pour éclaircir ce que sont réellement ces prélèvements.

Cordialement.